

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-802**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-731 ÉTABLISSANT  
LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin et de ses contribuables de standardiser la tarification des services pour l'ensemble des opérations courantes;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller xxxxxxxxxxxx lors de la séance régulière du 13 janvier 2025;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal avant son adoption;

ATTENDU que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION 2025-02-xx**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller xxxxx, appuyé par madame la conseillère xxxxx et il est résolu qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 TARIFS**

**1. Tarification des services techniques**

Lorsque les services techniques de la Municipalité sont requis pour prévenir ou pour intervenir lors d'incidents qui causent préjudices aux infrastructures municipales ou qui pourraient avoir un effet sur la sécurité civile, la tarification ci-dessous s'applique au propriétaire des lieux.

Note : Il faut ajouter à ces tarifs, s'il y a lieu, le coût du personnel et ce, selon les dispositions de la convention collective majoré de 30 % pour couvrir les avantages sociaux :

- Entretien des cours d'eau : coût réel
- Entretien des fossés : coût réel
- Capture des castors : payables par la Municipalité selon les tarifs négociés
- Démantèlement des barrages de castors : coût réel
- Réaménagement des rives : coût réel

**2. Travaux de voirie**

Lorsque les équipements et les services des travaux publics sont requis pour prévenir ou pour intervenir lors d'incidents qui causent préjudice aux infrastructures municipales ou qui pourraient avoir un effet sur la sécurité civile, la tarification ci-dessous s'applique.

Note : Il faut ajouter à ces tarifs, s'il y a lieu, le coût du personnel et ce, selon les dispositions de la convention collective majoré de 30 % pour couvrir les avantages sociaux.

- Service rétrocaveuse : 125,00\$/heure
- Camion dompeur : 100,00\$/heure

Prêt d'équipement (dépôt requis)

- Brosses pour ramonage : gratuit
- Fiche pour drain : gratuit

3. Tarifification bureau municipal

- Photocopie 8 ½ X 11 : 0,25\$/page
- Photocopie 8 ½ X 14 : 0,30\$/page
- Photocopie 11 X 17 : 0,40\$/page
- Licence pour chiens : gratuit
- Frais de recouvrement  
Avis final : 25,00\$ + frais réels d'envoi par courrier recommandé
- Épinglettes : 3,00\$

4. Tarifification centre communautaire (salle Crête)

- Location de salle : 100,00\$/jour (résident)
- 200,00\$/jour (non-résident)
- Tarif spécial 50,00\$ funérailles résident
- Organismes à but non lucratif de la municipalité (sauf l'Âge d'or) : gratuit
- Âge d'or : selon le contrat
- **Contrat de location approuvé selon les conditions applicables.**

5. Tarifification du centre Denis Bordeleau

- Location du local : 80,00\$/jour résident
- 150,00\$/jour non-résident
- Tarif spécial 50,00\$ funérailles résident
- **Contrat de location approuvé selon les conditions applicables.**

6. Tarifification de la salle d'entraînement

FORFAIT	ADULTE (RES)	AINÉ ET ÉTUDIANT (RES)	NON-RÉSIDENT
1 MOIS	30.00	25.00	55.00
3 MOIS	70.00	60.00	120.00
6 MOIS	95.00	85.00	160.00
12 MOIS	140.00	120.00	240.00

7. Tarifification Écocentre de St-Séverin

La tarification pour les déchets est de 15\$ par visite.  
(Payable en argent comptant sur place seulement)

**ARTICLE 2 APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Le directeur général est mandaté pour faire appliquer les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 3    ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Gérard Vandal  
Maire

Stéphane Goulet  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 13 janvier 2025  
Adoption du règlement : février 2025  
Avis public : février 2025  
Entrée en vigueur : février 2025